



Problème de caution solidaire, falsification

Par **christ_59_old**, le **21/06/2007** à **17:31**

Madame, Monsieur,

Une personne de ma famille loue depuis un an une maison dont le loyer est de 600 euros par mois. le propriétaire a demandé une caution solidaire. la personne de ma famille m'a donc prise comme caution solidaire sans ma permission en falsifiant ma signature et écriture pour remplir la caution solidaire. elle m'a aussi volé un chèque et l'a rempli.

depuis quelques mois la personne de ma famille ne paie plus le loyer et c'est à cette occasion que j'ai découvert l'histoire. le propriétaire me réclame de l'argent et veut encaisser le chèque volé. Que puis-je faire pour me défaire de l'engagement que je n'ai pas souhaité?

En plus de cette histoire, le propriétaire a accepté de me prendre comme caution solidaire (à mon insu) alors que je ne disposais que d'un salaire de 1200 euros brut mensuel et que j'étais en CDD au moment des faits.

Est-ce légal? j'ai lu qu'il fallait que le loyer soit = à 33% du salaire. est-ce vrai au regard de la loi? pourriez-vous si le cas est vrai me citer les articles de loi qui confirment ce que j'ai lu?

en vous remerciant par avance,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.